



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 02-1 - POINT ACCUEIL
ECOUTE JEUNES - SUBVENTION
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES
POUR 2013 - SUBVENTION AUPRES DU
RESEAU PARENTS 06 POUR 2014 -
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3134/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 22/11/13
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché Principal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Edwige VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES - SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES POUR 2013 - SUBVENTION AUPRES DU RESEAU PARENTS 06 POUR 2014 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

La Commune dispose d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (P.A.E.J.) créé en juin 1998, soumis à la circulaire D.G.S./D.G.A.S. n°2002/145 du 12 mars 2002, relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des points d'accueil et d'écoute jeunes.

Le P.A.E.J. est un espace de proximité qui a une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des 3-25 ans ainsi que des parents. Cette structure, non médicalisée, est identifiée comme un lieu neutre situé dans les locaux de la Direction Jeunesse Loisirs.

Ce lieu est animé par deux psychologues dans un cadre qui préserve la confidentialité et l'anonymat. Les jeunes et les parents sont reçus et peuvent faire part de leurs soucis et de leurs difficultés, trouver une aide face à des situations diverses telles que mal-être, stress, difficultés relationnelles, tensions familiales, difficultés scolaires ou d'emploi, violence, drogues, etc.

Ces rencontres ont pour objectif d'apporter un apaisement ainsi que des perspectives d'aide, d'accompagnement et, au besoin, une réorientation vers un service approprié. Le P.A.E.J. peut également proposer une médiation entre le jeune et sa famille ou son entourage immédiat. Cette action vise à éviter les décrochages et ruptures, à rétablir la communication et à restaurer les liens de confiance entre le jeune et l'adulte.

Des rencontres collectives sont par ailleurs proposées dans le cadre des groupes de parole à l'attention des parents d'adolescents.

Ainsi, diverses interventions sont menées tout au long de l'année auprès des jeunes fréquentant les structures de la Direction Jeunesse Loisirs – centres de loisirs, centre de proximité, centre ados, centre de loisirs plage, espace jeunesse, mais également auprès des élèves d'établissements scolaires.

Enfin, cet espace d'accueil et d'écoute peut être un lieu d'appui pour les professionnels qui interviennent auprès des jeunes. Il est en mesure de répondre à des demandes de projet partenarial de médiation, d'échange ou d'écoute formulées, par exemple, par les établissements scolaires ou les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis sa création, il rencontre un réel succès dans la mesure où il a permis de créer un véritable espace de confiance et d'échange. Chaque année, près de 550 entretiens individuels sont menés dont près de 180 à destination des parents.

C'est à la raison pour laquelle, pour 2013, la Commune avait déposé une demande de subvention auprès du réseau Parents 06, dont la mission est de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif en favorisant les initiatives, en permettant les rencontres, échanges et partages d'expériences, ainsi qu'en mettant en réseau tous les acteurs concernés.

Ce Réseau est notamment chargé de l'instruction et de la centralisation des dossiers de demandes de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

Ainsi, dans ce cadre, au titre de l'année 2013, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) des Alpes-Maritimes a décidé d'attribuer à la Ville une subvention de 1 000 € pour l'action de soutien à la fonction parentalité menée par le P.A.E.J.

Pour 2014, une nouvelle demande de subvention d'un montant de 2 000 € est présentée au Réseau Parents 06.

OUI CET EXPOSE

02-1 - POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES - SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES POUR 2013 - SUBVENTION AUPRES DU RESEAU PARENTS 06 POUR 2014 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 1 000 € pour l'action de soutien à la fonction parentale menée par le P.A.E.J. au titre de l'année 2013 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Réseau Parents 06, une subvention d'un montant de 2 000 € relative à l'action menée par le PAEJ dans le cadre du soutien à la fonction parentale, au titre de l'année 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-1 - POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES - SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES POUR 2013 - SUBVENTION AUPRES DU RESEAU PARENTS 06 POUR 2014 - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3134-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3134-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions